

Fêtes de fin d'année 2015 :

Le père La Poste est une ordure !

Toujours pas d'aménagement d'horaires ou de compensation pour nos fêtes de fin d'année ■ Fin 2015, le sapin en a vraiment « plein les boules » de ces (*dés*)organisations qui nous pourrissent la vie au quotidien ! ■ Comment décrire autrement ces congés « forcés », ce paiement au rabais des plis électoraux, ces méthodes managériales d'un autre temps, la sécabilité quasi-permanente ou la discrimination syndicale ! ■ Qui fait souffler le vent d'hiver récolte le blizzard ■ SUD PTT dépose cette année encore des préavis de grève de 24H pour les journées des 26 décembre 2015 et le 02 Janvier 2016 !!!

Grève les 26/12 et 02/01, pourquoi (1 seul jour prélevé par préavis) ? !

SUD a déposé des préavis de grève départementaux en cette période de Noël et de bout d'an, couvrant tous les personnels de la DSCC 13, pour exiger notamment :

- ⇒ Un arrêt des réorganisations catastrophiques menées sur l'année 2015.
- ⇒ Des mesures sociales d'aménagement du temps et de l'organisation du travail pour les 26 décembre et 02 janvier.
- ⇒ Un management et des organisations respectueuses de la considération humaine.
- ⇒ L'arrêt des restrictions aux libertés individuelles (*dépôt de congés, contre-visites médicales, ½ salaire en mi-temps thérapeutique...*)
- ⇒ Le recrutement en CDI de tous les agents régulièrement employés sous contrats précaires.

SUD PTT est toujours dans l'action de transformation sociale :

Pas de trêve des confiseurs, La Poste n'arrête pas ces réorganisations et nous pousse à l'action. Malgré l'excellente santé de l'entreprise, le Conseil d'Administration a annoncé 5% de personnel en moins au courrier et une réduction des charges fixes de 20 % !!!

Toujours les mêmes objectifs :

- ⇒ Supprimer des emplois.
- ⇒ Rationaliser les mètres carrés (*regroupement des PDC et augmentation des parcours*).
- ⇒ Flexibiliser le travail et les repos des agents

(*sécabilité, modulation du temps de travail*).

- ⇒ Imposer la pause méridienne.
- ⇒ Développer des nouveaux services « en bois » sans aucune contrepartie pour les agents.



La réponse des postiers-ères doit être large et massive !!!

Les nouveaux patrons de La Poste (*au lourd passif RH pour certains...*) prévoient une belle cure d'austérité pour les plus pauvres et une obéissance absolue pour les cadres supérieurs, qui n'adhèrent même plus aux funestes projets abscons de leurs chers patrons !

Il est donc urgent que les syndicats ayant encore la volonté de s'opposer à la casse de nos métiers, de nos emplois, du service public, à la déshumanisation de l'entreprise et à la dégradation de nos conditions de travail se rencontrent en intersyndicale pour que ce début d'année 2016 soit porteur de luttes sociales victorieuses.



Car c'est bien dans l'unité des personnels et des organisations syndicales que nous devons lutter contre la politique destructrice de réorganisation de la Direction de La Poste.

Notre département a toujours été à la pointe des luttes sociales dans notre histoire et dans nos traditions.

Soyons ensemble dans le combat dès le 1^{er} trimestre 2016 et battons-nous pour nos vies au travail !!!

Il faut savoir que de nombreuses luttes sociales sont en cours dans plusieurs centres du territoire, c'est le cas notamment de l'agence d'Etampes (91) en grève depuis 55 jours contre un projet de délocalisation, ou sur Neuilly (92) en grève depuis 55 jours contre un projet de réorganisation avec augmentation de la sécabilité.

Pas une semaine à La Poste, sans un conflit social dans un centre courrier du territoire !

L'heure est donc à la convergence des luttes et une volonté de travailler à une action de grève d'ampleur nationale dans le premier trimestre 2016.



Monsieur le Directeur de la DSCC 13
7, rue Gaspard Monge
13458 Marseille Cedex 13
Marseille, le 15 décembre 2015

Objet : Préavis de grève.

Monsieur le Directeur,

Notre organisation syndicale vous informe du dépôt d'un préavis de grève sur l'ensemble des établissements courrier des Bouches-du-Rhône rattachés à la DSCC 13.

Le préavis fixe le début de la grève au samedi 26 décembre 2015 à 0h00, pour une durée de 24h, et concerne l'ensemble des personnels fonctionnaires et contractuels de l'ensemble des centres courrier des Bouches-du-Rhône rattachés à la DSCC 13, à l'exception de la PIC MPA, ainsi que tous ceux qui seront amenés à les remplacer.

Ce préavis de grève est motivé par les revendications suivantes :

- Gel des réorganisations dans l'attente de l'analyse précise des conséquences de celles-ci en matière de santé et de sécurité au travail et de mesures spécifiques permettant de préserver la qualité de vie des travailleurs.
- Mise en place d'adaptations sociales permettant de prendre en considération les impératifs familiaux et personnels liés aux fêtes de fin d'année.
- Organisation d'arbre de Noël pour tous les enfants de postier-ères dans tous les établissements courrier des Bouches du Rhône, en plus des chèques KADEOS.
- Paiement en plein traitement des congés payés pris ou imposés pendant les périodes de temps partiel thérapeutique.
- Versement des contreparties en heures supplémentaires *a priori* pour tous les dépassements des horaires de travail.
- Mise en place d'aménagements et de mesures d'adaptations locales et spécifiques pour la population sénior.
- Arrêt des contrevisites médicales systématiques et des restrictions aux libertés individuelles notamment pendant les traitements thérapeutiques des agents.
- Refus du management autoritaire (voire archaïque), de la répression et des restrictions aux libertés syndicales.
- Reclassement des agents inaptes à la distribution, ayant notamment subi des organisations de travail pathogènes, et arrêt des licenciements abusifs prononcés sans véritables recherches de reclassement sérieuses dans l'entreprise.
- Arrêt des licenciements disciplinaires injustifiés faisant office de plan social déguisé.
- Recrutement en CDI des personnels sous CDD et/ou contrat d'intérim.

Ce préavis vaut demande de négociation pendant la durée du préavis.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

Le secrétaire départemental
Yann QUAY BIZET



Monsieur le Directeur de la DSCC 13
7, rue Gaspard Monge
13458 Marseille Cedex 13

Marseille, le 15 décembre 2015

Objet : Préavis de grève.

Monsieur le Directeur,

Notre organisation syndicale vous informe du dépôt d'un préavis de grève sur l'ensemble des établissements courrier des Bouches-du-Rhône rattachés à la DSCC 13.

Le préavis fixe le début de la grève au samedi 2 janvier 2016 à 0h00, pour une durée de 24h, et concerne l'ensemble des personnels fonctionnaires et contractuels de l'ensemble des centres courrier des Bouches-du-Rhône rattachés à la DSCC 13, à l'exception de la PIC MPA, ainsi que tous ceux qui seront amenés à les remplacer.

Ce préavis de grève est motivé par les revendications suivantes :

- Gel des réorganisations dans l'attente de l'analyse précise des conséquences de celles-ci en matière de santé et de sécurité au travail et de mesures spécifiques permettant de préserver la qualité de vie des travailleurs.
- Mise en place d'adaptations sociales permettant de prendre en considération les impératifs familiaux et personnels liés aux fêtes de fin d'année.
- Organisation d'arbre de Noël pour tous les enfants de postier-ères dans tous les établissements courrier des Bouches du Rhône, en plus des chèques KADEOS.
- Paiement en plein traitement des congés payés pris ou imposés pendant les périodes de temps partiel thérapeutique.
- Versement des contreparties en heures supplémentaires *a priori* pour tous les dépassements des horaires de travail.
- Mise en place d'aménagements et de mesures d'adaptations locales et spécifiques pour la population sénior.
- Arrêt des contrevisites médicales systématiques et des restrictions aux libertés individuelles, notamment pendant les traitements thérapeutiques des agents.
- Refus du management autoritaire (voire archaïque), de la répression et des restrictions aux libertés syndicales.
- Reclassement des agents inaptes à la distribution, ayant notamment subi des organisations de travail pathogènes, et arrêt des licenciements abusifs prononcés sans véritables recherches de reclassement sérieuses dans l'entreprise.
- Arrêt des licenciements disciplinaires injustifiés faisant office de plan social déguisé.
- Recrutement en CDI des personnels sous CDD et/ou contrat d'intérim.

Ce préavis vaut demande de négociation pendant la durée du préavis.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

Le secrétaire départemental
Yann QUAY BIZET



Solidaires Unitaires Démocratiques
BP 90055 13202 Marseille cedex 02
Tél : 04.91.11.63.30 / Fax : 04.91.11.63.39
des Activités Postales et de Télécommunications

Marseille, le 15 décembre 2015